



Direction départementale
des territoires
de Seine-et-Marne



Lettre d'information n° 61 de la DDT 77

Agriculture

20 octobre 2011

Campagne PAC 2012 – DPU

Le processus engagé depuis la réforme de la PAC de 2006 se poursuit. A partir de 2012, de nouvelles aides seront totalement découplées de la production et intégrées dans les droits à paiement unique (DPU).

Lire le [communiqué](#)

Campagne PAC 2011 – LFE

La DDT informe que l'envoi des lettres de fin d'enregistrement (LFE) des déclarations de surfaces 2011 a été réalisé pour la totalité des agriculteurs du département de Seine et Marne. Il est demandé à chacun de vérifier avec attention les éléments mentionnés dans la LFE et de faire part à la DDT des éventuelles anomalies qui auraient pu se produire lors de la saisie des dossiers, car ces éléments serviront de base au paiement des aides surfaces. Les éventuelles modifications enregistrées seront prises en compte pour le paiement du solde des aides surfaces.

Ce document est également consultable sur le [site TelePAC](#)

Baux Ruraux - [Accès à la page !](#)

A partir du 1er octobre 2011, l'indice national des fermages a progressé de 2,92 % par rapport à la campagne précédente. L'arrêté préfectoral fixe les prix maxima et minima des valeurs locatives pour les baux conclus ou renouvelés à compter du 1er octobre 2011.

Actualités PHYTO et Bulletin de santé du végétal

La connaissance de la réglementation phytosanitaire et des parasites des végétaux sont deux éléments essentiels pour assurer une protection des végétaux, dans le respect de la santé et de l'environnement.

Pour apporter un appui et une information dans ces domaines, la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et la Chambre régionale d'agriculture, mettent chacun à la disposition de toutes personnes intéressées (agriculteurs, gestionnaires des espaces verts, enseignants, ...) deux publications diffusées gratuitement par mail :

- **La lettre actualités phyto:**

Cette lettre mensuelle, éditée par le Service régional de l'alimentation présente :

- l'actualité du plan Ecophyto 2018 (visant à réduire de 50% si possible l'usage des pesticides d'ici 2018) : documents publiés, colloques,...
- l'actualité réglementaire : les nouveaux textes dans le domaine phytosanitaire, les retraits et les nouvelles autorisations de mise sur le marché de produits, ...
- l'information sur les parasites des végétaux : les nouvelles détections dans la région, les problèmes émergents, les résistances....

- **Les bulletins de santé du végétal :**

Ces bulletins, hebdomadaires ou bimensuels selon les filières, sont édités par la Chambre régionale d'agriculture. Ils présentent la synthèse de l'état sanitaire des végétaux, à partir des observations et piégeages réalisés par les observateurs des réseaux d'épidémiologie.

Figurent également des données de modèles de prévision et des analyses de risque selon les seuils de nuisibilité des différents parasites.

Cinq éditions sont disponibles dans la région :

- grandes cultures / pomme de terre / légumes industriels
- arboriculture
- maraîchage
- pépinières - horticulture
- culture ornementales / zones non agricoles.

Vous trouverez ci-joint, la dernière édition de la lettre actualités phyto. Les précédentes éditions et le bulletin de santé du végétal sont consultables en ligne sur le site de la DRIAAP.

http://www.draf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=392

http://www.draf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=393

Pour recevoir ces documents périodiquement, merci de compléter le bulletin d'abonnement [accès à la page](#) et de le faire parvenir à Bertrand Huguet (Service régional de l'alimentation de la DRIAAP) :

Par mail : bertrand.huguet@agriculture.gouv.fr ou par fax au 01-41-24-18-12

J'INNOVATIONS

Lancement du premier appel à candidatures pour les « projets innovants des jeunes agriculteurs » :
J'INNOVATIONS

Lire le [communiqué](#)

Campagne PAC 2011 - Assurance Récolte

Rappel : Vous devez régler la totalité de votre prime ou cotisation d'assurance avant le 31 octobre 2011 et vous devez **déposer à la DDT 77** votre formulaire de déclaration de contrat au plus tard le 30 novembre 2011

[Accès à la notice !](#)

Point sécheresse en Seine-et-Marne

L'ensemble des informations relatives à la gestion de la sécheresse (mesures de restriction par commune, arrêtés préfectoraux, situation hydrologique) est disponible sur le site internet de la direction départementale des territoires :

www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr

ou contacter le service police de l'eau de la DDT au 01.60.56.71.71.

Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne
ZI Vaux-le-Pénil
288 rue Georges Clémenceau
BP 596
77005 MELUN Cédex
Tél. : 01.60.56.71.71

N'oubliez pas de consulter le site Internet dans son ensemble :
<http://www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr>

DROITS D'ACCES ET RECTIFICATION

Non-diffusion des données : En aucun cas, les informations que vous nous communiquez lors de votre inscription à cette liste ne seront utilisées à d'autres fins. Modification et suppression des données : En application des articles 27 et 34 de la loi dite "Informatique et libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de modification ou de suppression des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit envoyez un message au responsable de la liste de diffusion. Vous avez changé d'adresse électronique ou vous souhaitez vous désabonner : vous pouvez annuler votre inscription actuelle et indiquer votre nouvelle adresse à :

ddt-sadr@seine-et-marne.gouv.fr